

Quatrième réunion du Conseil exécutif du PROE du 4 au 6 septembre 2024

Plateformes hybrides

12 h - 17 h (heure du Samoa)

Point 2 de l'ordre du jour : Attribution de la présidence et de la vice-présidence

Objet:

1. Confirmer la nomination du président et du vice-président de la quatrième réunion du Conseil exécutif.

Contexte:

- Le mandat de la réunion du Conseil exécutif (DT2/Ann.1) précise que la présidence et la viceprésidence de la réunion doivent être assurées respectivement par le président actuel et le prochain président de la troïka.
- 3. En conséquence, le président entrant de la quatrième réunion du Conseil exécutif sera le **Royaume-Uni** et les **Tuvalu** assureront la vice-présidence.

Recommandation:

- 4. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
 - 1) **confirmer** le représentant ou la représentante du **Royaume-Uni** qui assumera la **présidence** en son nom ;
 - 2) confirmer le représentant des Tuvalu en tant que vice-président.